



Vol de voiture, pas de remboursement et bientôt le jugement

Par **lyly148**, le **23/03/2011** à **18:54**

Bonjour,

en août 2010 je me suis fait voler ma voiture(les voleurs sont entrés dans ma maison pas verrouiller pour prendre les clés) j'ai donc déposer plainte à la gendarmerie de mon canton. Deux semaine plus tard la fourrière de ma commune m'envoie un courrier précisant que ma voiture se trouve la-bas: abimé , rayures, plus d'affaires personnel a l'intérieure et une amande pour stationnement sur trottoir en prime!

Donc mon assurance n'a pas pris en charge le "home-jacking" et n'a rien voulu me rembourser, après plusieurs mois de recherche , les voleurs sont retrouvés et le jugement est prévu pour le 5 avril.

- 1) j'ai payer 175 euro pour récupérer ma voiture de la fourrière
- 2) les 150 euro pour les réparations
- 3) j'ai du remettre la voiture en circulation vu qu'un expert me l'avais mis épave !!

J'ai donc beaucoup de question et surtout besoin d'aide ,
est ce que mon assurance aurai du me proposer une aide juridique?
comment se passe le correctionnel?

merci par avance de votre aide

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **19:46**

Avez-vous demandé une aide juridique dans le cadre de la garantie défense-recours de votre contrat (s'il y en a une) ?

Par **lyly148**, le **23/03/2011** à **19:53**

non j'ai a peine 25 ans et je n'y connaissais rien jusqu'à ce tanto! mon conseiller a l'époque ne ma pas informer de mes droits donc je pensais qu'il avait raison, hors je suis totalement perdu

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **20:01**

Appelez-les et lisez votre contrat

Par **lyly148**, le **24/03/2011** à **12:01**

j'ai reçu un courrier "avis à victime" me convoquant d'aller au jugement, et de plus la déposition des voleurs affirmant qu'ils avaient bien volé ma voiture!

est ce qu'avec ses papiers je peux allé a mon assurance prouver le vol et ainsi espérer un remboursement??